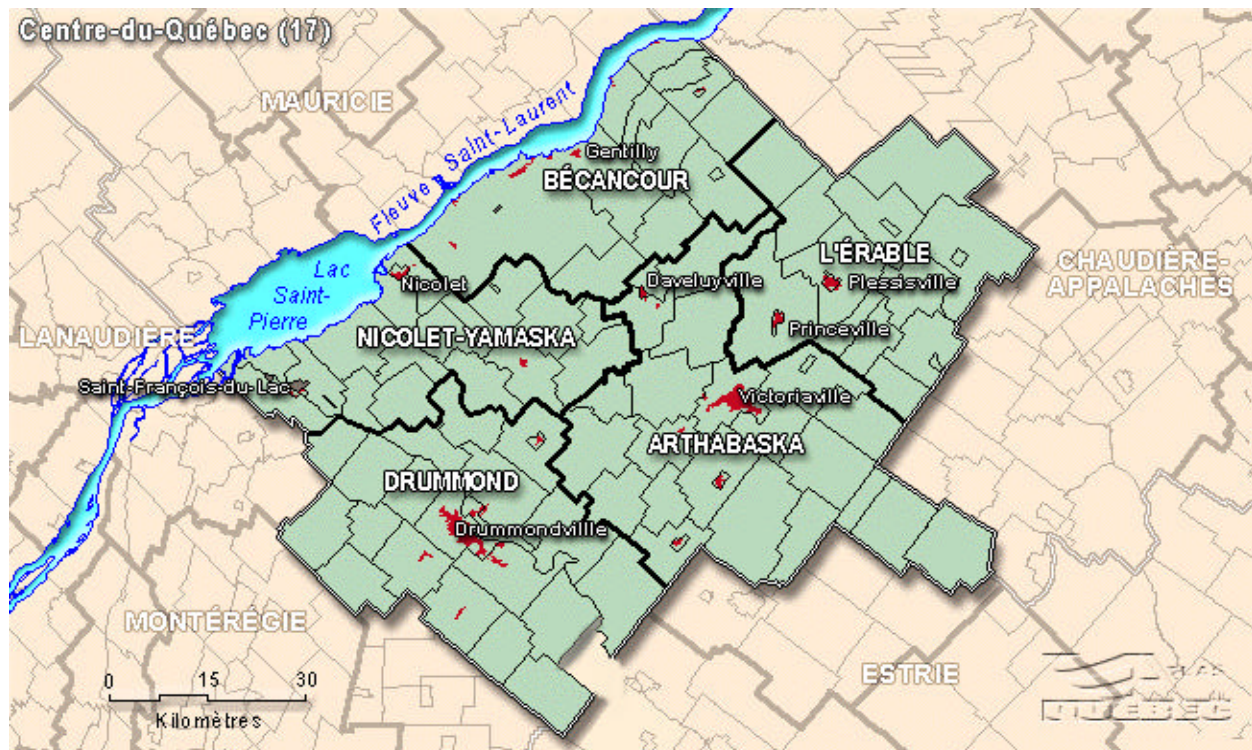


Rôles et responsabilités du ministère de l'Environnement à l'égard de la production porcine

Audiences publiques sur le développement de la production porcine au Québec

CENTRE-DU-QUÉBEC Région administrative 17



Carte du Centre-du-Québec avec les noms des municipalités régionales de comté (MRC)

Source : Carte tirée de l'Atlas du Québec et de ses régions à l'adresse Internet : <http://www.atlasduquebec.qc.ca>

22 janvier 2003

TABLE DES MATIÈRES

CONTEXTE.....	1
INTRODUCTION.....	2
<i>Objectifs de la présentation.....</i>	<i>2</i>
<i>Éléments de la présentation.....</i>	<i>2</i>
<i>Limites de la présentation.....</i>	<i>2</i>
1. PORTRAIT TERRITORIAL ET SOCIO-ÉCONOMIQUE.....	4
1.1 TERRITOIRE.....	4
1.2 POPULATION ET ÉCONOMIE.....	5
2. PORTRAIT HYDROLOGIQUE.....	6
2.1 DESCRIPTION GÉNÉRALE.....	6
<i>Rivières.....</i>	<i>6</i>
<i>Lacs.....</i>	<i>6</i>
<i>Barrages.....</i>	<i>6</i>
2.2 QUALITÉ DE L'EAU DES LACS ET DES RIVIÈRES.....	7
2.3 PROBLÉMATIQUE DE L'EAU LIÉE AUX ACTIVITÉS DE PRODUCTION ANIMALE.....	19
2.4 QUALITÉ DE L'EAU SOUTERRAINE.....	20
2.5 RÉFÉRENCES DES PUBLICATIONS LES PLUS RÉCENTES.....	21
3. DIRECTION RÉGIONALE DU CENTRE-DU-QUÉBEC.....	23
3.1 RÔLE DE LA DIRECTION RÉGIONALE.....	23
3.2 VOLET « ANALYSE ».....	23
3.3 VOLET « CONTRÔLE ».....	24
4. PORTRAIT AGRICOLE RÉGIONAL.....	26
4.1 AGRICULTURE AU CENTRE-DU-QUÉBEC.....	26
4.2 ÉLEVAGE PORCIN.....	27
4.3 PRÉOCCUPATIONS DES CITOYENS.....	27
5. LES PARTICULARITÉS RÉGIONALES.....	28
5.1 MÉCANISMES D'ÉCHANGES ET DE COLLABORATION.....	28
5.2 PROJETS AGROENVIRONNEMENTAUX.....	28
5.3 COMITÉ DE BASSIN.....	28
CONCLUSION.....	29

TABLE DES ILLUSTRATIONS (TABLEAUX)

TABLEAU 1.1	CARACTÉRISTIQUES TERRITORIALES DE LA RÉGION	4
TABLEAU 1.2	POPULATION PAR DIVISION ADMINISTRATIVE.....	5
TABLEAU 1.3	CARACTÉRISTIQUES TERRITORIALES ET SOCIO-ÉCONOMIQUES DE LA RÉGION.....	5
TABLEAU 2.1	CARACTÉRISTIQUES HYDROLOGIQUES DES PRINCIPALES RIVIÈRES DE LA RÉGION DU CENTRE-DU-QUÉBEC.....	6
TABLEAU 2.2	VOCATION ET UTILISATION DES PRINCIPAUX LACS DE LA RÉGION.....	6
TABLEAU 2.3	LISTE DES STATIONS D'ÉCHANTILLONNAGE DU RÉSEAU-RIVIÈRES SUR LES COURS D'EAU DE LA RÉGION DU CENTRE-DU-QUÉBEC	8
TABLEAU 2.4	SYNTHÈSE DES DONNÉES DE PRESSION DE POLLUTION PAR BASSIN HYDROGRAPHIQUE.....	8
TABLEAU 3.1	ACTES STATUTAIRES DÉLIVRÉS, 1997-2002.....	24
TABLEAU 3.2	RÉPARTITION DES ACTIVITÉS DE CONTRÔLE.....	25
TABLEAU 4.1	AUGMENTATION D'UNITÉS ANIMALES AUTORISÉES PAR CERTIFICAT D'AUTORISATION ENTRE 1999 ET 2002	27

TABLE DES ILLUSTRATIONS (CARTES ET FIGURES)

FIGURE 1.1	LES MRC DU CENTRE-DU-QUÉBEC	4
CARTE 2.1	EMPLACEMENT DES STATIONS DE MESURE DE LA QUALITÉ DE L'EAU DANS LA RÉGION DU CENTRE-DU-QUÉBEC	7
CARTE 2.2	QUALITÉ DE L'EAU DES RIVIÈRES DE LA RÉGION DU CENTRE-DU-QUÉBEC EN PÉRIODE ESTIVALE.....	9
CARTE 2.3	TENDANCES DÉTECTÉES DANS LES CONCENTRATIONS DE PHOSPHORE TOTAL ENTRE 1988 ET 1998 DANS LES COURS D'EAU DE LA RÉGION DU CENTRE-DU-QUÉBEC.....	11
CARTE 2.4	CONCENTRATIONS CORRESPONDANT AU CENTILE 90 DE TOUTES LES MESURES DE PHOSPHORE DES RIVIÈRES DE LA RÉGION DU CENTRE-DU-QUÉBEC.....	12
CARTE 2.5	CONCENTRATIONS CORRESPONDANT AU CENTILE 90 DE TOUTES LES MESURES DES MES DES RIVIÈRES DE LA RÉGION DU CENTRE-DU-QUÉBEC	14
CARTE 2.6	CONCENTRATIONS CORRESPONDANT AU CENTILE 90 DE TOUTES LES MESURES DE NITRATES ET NITRITES DES RIVIÈRES DE LA RÉGION DU CENTRE-DU-QUÉBEC.....	16
CARTE 2.7	TENDANCES DÉTECTÉES DANS LES CONCENTRATIONS DE COLIFORMES FÉCAUX ENTRE 1988 ET 1998 DANS LES COURS D'EAU DE LA RÉGION DU CENTRE-DU-QUÉBEC.....	17
CARTE 2.8	CONCENTRATIONS CORRESPONDANT AU CENTILE 90 DE TOUTES LES MESURES DE COLIFORMES FÉCAUX DES RIVIÈRES DE LA RÉGION DU CENTRE-DU-QUÉBEC.....	18
FIGURE 4.1	ZONES D'ACTIVITÉS LIMITÉES SELON LE REA	26

Contexte

Le ministre d'État aux Affaires municipales et de la Métropole, à l'Environnement et à l'Eau a confié au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) le mandat de tenir des audiences publiques sur le développement durable de la production porcine au Québec.

Ce mandat s'inscrit dans un contexte particulier qu'il y a lieu d'exposer brièvement. D'entrée de jeu, en adoptant le nouveau Règlement sur les exploitations agricoles (REA) en juin 2002, le gouvernement a changé radicalement l'approche véhiculée jusqu'alors dans sa réglementation en matière agricole. En effet, le REA préconise une approche basée sur l'identification d'objectifs de résultats à atteindre plutôt que sur le respect de moyens. Cette nouvelle approche se résume : à une gestion des fertilisants ferme par ferme; au remplacement du concept d'unité animale par celui de la valeur fertilisante réelle des déjections animales; à moins de contrôle *a priori* pour plus de contrôle *a posteriori*; à un allègement au regard des formalités administratives; à des règles transitoires en zone d'activités limitées pour la production porcine.

Le REA vise les principaux objectifs suivants :

- Sur le plan environnemental : Améliorer la qualité des eaux de surface et des eaux souterraines;
- Sur le plan de l'efficacité administrative : Simplifier le texte réglementaire afin de faciliter l'application uniforme du règlement et des processus administratifs;
- Sur le plan du contrôle réglementaire : Augmenter le nombre d'inspections de contrôle des exploitations agricoles.

Le ministère de l'Environnement a prévu l'ajout de 100 nouveaux employés sur le terrain pour réaliser ce renforcement du contrôle réglementaire et pour concrétiser l'introduction d'une visite d'accompagnement préalable.

Par ailleurs, le nouveau système d'information découlant du REA permettra au Ministère d'obtenir les informations précises, en temps réel, sur la situation agricole au Québec et de suivre, ferme par ferme, les impacts environnementaux de la production animale. Dans cette optique, la liste des demandes d'autorisation de même que celle des certificats d'autorisation délivrés pour le milieu agricole sont disponibles dans le site Internet du Ministère à www@menv.gouv.qc.ca.

Les résultats de l'application de cette nouvelle réglementation sur le terrain se feront sentir progressivement. Le principal indicateur de ces résultats est la qualité de l'eau des milieux ruraux, réalité qui sera prise en compte dans le contexte plus global de la Politique nationale de l'eau. L'examen du présent document doit être fait à la lumière des éléments de contexte qui précèdent.

Introduction

Objectifs de la présentation

Ce document vise à présenter à la Commission du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) et aux citoyennes et citoyens du Québec les grandes lignes de l'état de l'environnement dans la région du Centre-du-Québec, les rôles et responsabilités du ministère de l'Environnement et les problématiques particulières à la région.

Éléments de la présentation

Les données rassemblées dans le présent document concernent les éléments suivants :

- Les connaissances du ministère de l'Environnement quant à l'état de l'environnement dans la région;
- Le travail du personnel du secteur agricole;
- Le portrait que le ministère de l'Environnement est en mesure d'établir de la production agricole et plus particulièrement des établissements porcins dans la région du Centre-du-Québec.

Limites de la présentation

Ce document présente certaines informations factuelles concernant, entre autres, l'état de l'environnement dans la région ainsi que les travaux du ministère de l'Environnement en matière d'autorisation et de contrôle dans le secteur agricole. Toutefois, il est difficile de réaliser un exposé explicite des relations entre, d'une part, la production porcine et l'état de l'environnement et, d'autre part, les travaux d'analyse et de contrôle du personnel de la Direction régionale quant aux installations porcines et l'impact de ces interventions sur la qualité de l'environnement. Les principales contraintes considérées sont les suivantes :

- a) Difficulté de corréler les effets de la production porcine et la qualité des eaux

Le ministère de l'Environnement dispose d'un réseau de stations d'analyse de la qualité de l'eau dans l'ensemble du Québec. Les résultats d'analyse permettent de dresser le portrait de la qualité de l'eau dans plusieurs cours d'eau de la région. Ces résultats permettent de poser certaines corrélations entre l'état de l'environnement et l'élevage. Cependant, il ne permet pas d'établir des liens directs entre l'état de la qualité des eaux et la production porcine à partir des données disponibles puisqu'on ne peut pas discriminer les impacts des autres cheptels (bovins, ovins, etc.) et des engrais minéraux par rapport aux effets que peut produire le cheptel porcin.

- b) L'arrimage des outils de suivi de gestion aux instruments réglementaires

Le Ministère est doté, depuis 1999, d'un système informatique de gestion de ses interventions régionales. Ce système a été conçu et est utilisé essentiellement pour assurer le suivi administratif des interventions en région et est donc moins adapté à la compilation des informations de gestion sur la production animale.

À l'heure actuelle, les données historiques les plus précises sur l'ensemble des élevages, et plus particulièrement sur la production porcine, sont celles de 2000-2001 et 2001-2002. Pour d'autres informations de gestion, l'extrapolation des données inscrites dans le système informatique de gestion des interventions régionales permet d'obtenir des niveaux d'information satisfaisants pour certains types d'activités.

1. Portrait territorial et socio-économique

1.1 Territoire

Située au sud du fleuve Saint-Laurent, la région du Centre-du-Québec est contiguë aux régions de la Chaudière-Appalaches à l'est, de la Montérégie à l'ouest et de l'Estrie au sud. Elle couvre une superficie de 6 930 km², soit près de 0,5 % du territoire québécois.

La région du Centre-du-Québec comprend trois zones physiographiques distinctes, soit les Appalaches, au sud, les Basses-Terres du Saint-Laurent, au nord-ouest, et, entre les deux, le piedmont appalachien. Dans la zone des Appalaches, les dépôts meubles sont de faible épaisseur et reposent directement sur le roc, alors que les basses-terres du Saint-Laurent sont constituées de sédiments déposés par la mer Champlain.

Tableau 1.1 Caractéristiques territoriales de la région

Caractéristiques	Données	
Superficie du territoire ¹	6 930 km ²	(2002)
Nombre de MRC ²	5	(2002)
Nombre de municipalités et territoires équivalents ¹	84	(2002)
Pourcentage du territoire en forêt ³	50 %	(2000)
Pourcentage du territoire en agriculture ⁴	32 %	(2001)

Sources : 1. Institut de la statistique du Québec
2. Ministère des Affaires municipales et de la Métropole
3. Ministère des Ressources naturelles
4. Statistique Canada



Figure 1.1 Les MRC du Centre-du-Québec
Source : Ministère des Régions

1.2 Population et économie

En 2001, le Centre-du-Québec dénombre 218 500 personnes, dont plus de 50 % résident dans les cinq principaux centres urbains. Cette population est répartie dans 84 municipalités, regroupées en 5 municipalités régionales de comté (MRC), représentant près de 3 % de la population québécoise. La collectivité régionale s'est accrue de 8 % entre 1981 et 2001, comparativement à 10,7 % pour l'ensemble du Québec.

La région compte deux agglomérations importantes, soit Drummondville, avec 46 600 personnes, et Victoriaville, avec une population de 38 800 personnes. Les MRC Drummond, Arthabaska et Bécancour sont à la fois industrielles et agricoles, tandis que les MRC de L'Érable et Nicolet-Yamaska sont principalement agricoles.

Tableau 1.2 Population par division administrative

Division administrative	Population (2002)
MRC Arthabaska	64 089
MRC Bécancour	19 088
MRC Drummond	87 808
MRC L'Érable	24 021
MRC Nicolet-Yamaska	23 496

Source : Ministère des Affaires municipales et de la Métropole

Principales activités

Les industries manufacturière et agroalimentaire ainsi que l'agriculture constituent le pilier de l'économie de la région. Le Centre-du-Québec est reconnu comme une région laitière de première importance. L'industrie du bois et du meuble y occupe, par ailleurs, une place majeure, avec 16 % des emplois manufacturiers de la région.

Tableau 1.3 Caractéristiques territoriales et socio-économiques de la région

Caractéristiques	Données	
Population totale	218 500	(2002)
Nombre d'établissements manufacturiers	525	(1998)
Taux de chômage	9,7 %	(2001)
Emplois : secteur primaire	8 %	(2001)
secteur secondaire	32 %	(2001)
secteur tertiaire	60 %	(2001)

Source : Ministère des Régions

2. Portrait hydrologique

2.1 Description générale

Rivières

Outre le fleuve Saint-Laurent qui longe le nord de la région, les principales rivières du Centre-du-Québec sont la Saint-François, la Bécancour et la Nicolet, toutes ayant un bassin versant supérieur à 1 500 km². Leurs caractéristiques hydrologiques sont présentées au tableau 2.1.

Tableau 2.1 Caractéristiques hydrologiques des principales rivières de la région du Centre-du-Québec

Rivière	Débit moyen (m ³ /s)	Débit maximal (m ³ /s)	Débit minimal (m ³ /s)	Station de mesure ¹	Années observées (nb)	Période observée
Saint-François	192,0	2420	7,0	030292	70	1925-1995
Bécancour	54,0	850	1,63	024007	26	1970-1996
Nicolet	34,0	762	0,85	030103	30	1966-1996
Nicolet Sud-Ouest	11,8	351	0,028	030101	67	1929-1996

Source : Centre d'expertise hydrique du Québec

¹ Il faut consulter l'annuaire hydrologique 1994-1995 du ministère de l'Environnement pour connaître l'endroit exact de la station de mesure.

Lacs

Le tableau 2.2 présente les plus grands lacs de la région du Centre-du-Québec avec leur superficie, leurs principales vocations et utilisations.

Tableau 2.2 Vocation et utilisation des principaux lacs de la région

Lac	Superficie (km ²)	Vocation/utilisation
Saint-Pierre	362,60	Villégiature, navigation, sports nautiques, pêche, chasse à la sauvagine
William	4,92	Pêche, villégiature, sports nautiques
Nicolet	4,01	Pêche, villégiature, sports nautiques
Saint-Paul	2,98	Pêche
Joseph	2,43	Pêche, villégiature

Source : Centre d'expertise hydrique du Québec et Direction régionale du Centre-du-Québec

Barrages

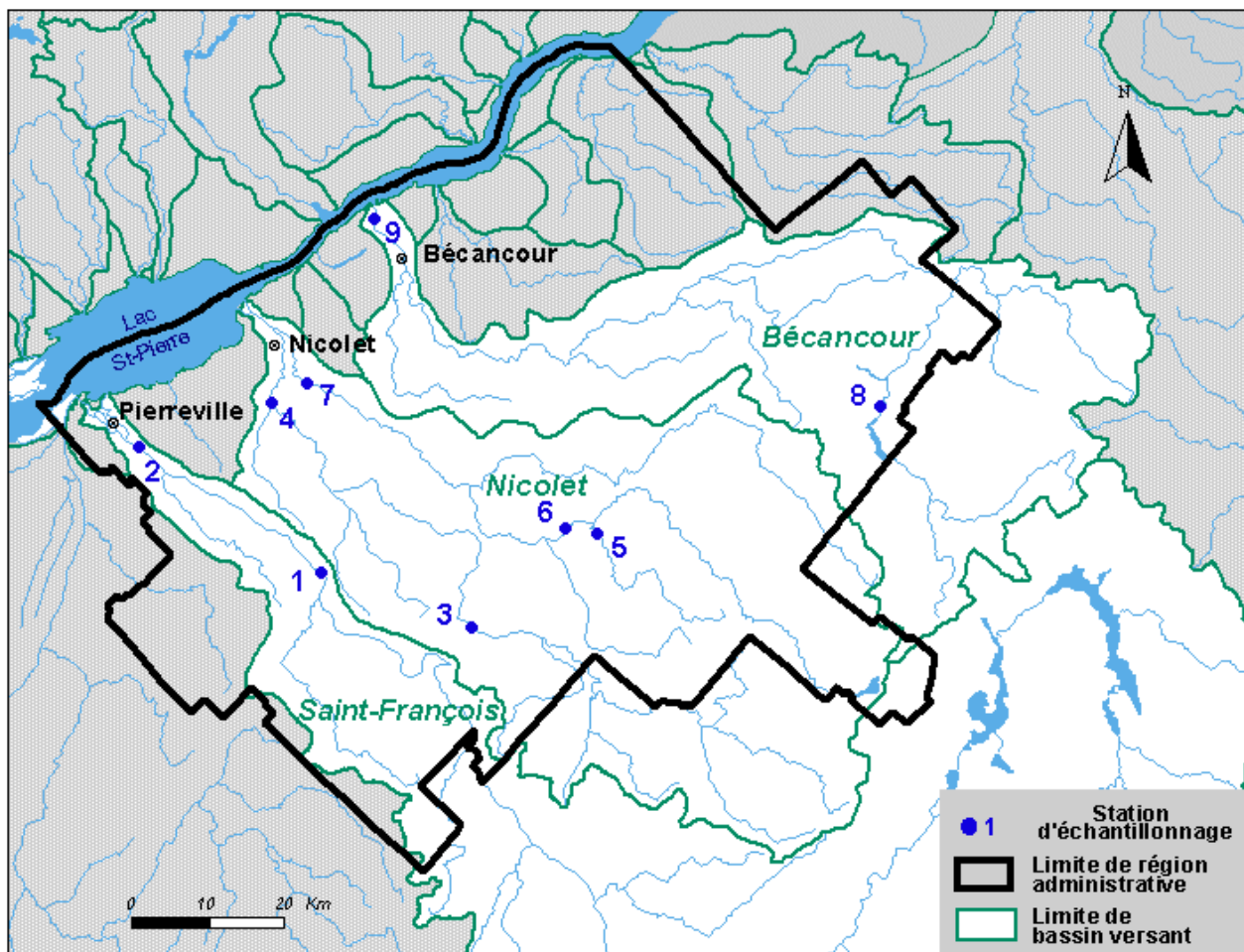
Dans la région du Centre-du-Québec, on compte 89 barrages, dont 64 % servent à des fins de villégiature et 84,3 % sont des propriétés privées.

Les plus hauts barrages de la région, soit les barrages Drummondville et de la chute Hemmings ont une hauteur respective de 22 et de 18 mètres. Tous deux situés sur la rivière Saint-François, ils sont exploités par Hydro-Québec à des fins hydroélectriques. Le ministère de l'Environnement exploite le barrage Beudet, situé sur la rivière Bulstrode, dont la retenue sert

à l’approvisionnement en eau potable de la ville de Victoriaville. Ce réservoir est également utilisé à des fins récréatives.

2.2 Qualité de l’eau des lacs et des rivières

Le réseau de surveillance des rivières (Réseau-rivières), exploité par le ministère de l’Environnement, permet de suivre la qualité de l’eau grâce aux données colligées aux stations réparties dans trois bassins versants de la région du Centre-du-Québec, soit les rivières Saint-François, Nicolet et Bécancour (carte 2.1 et tableau 2.3). Le suivi de la qualité de l’eau a été interrompu en 1999 à la station numéro 9 à la suite d’une rationalisation du réseau.



Carte 2.1 Emplacement des stations de mesure de la qualité de l’eau dans la région du Centre-du-Québec

Tableau 2.3 Liste des stations d'échantillonnage du Réseau-rivières sur les cours d'eau de la région du Centre-du-Québec

Carte ¹	Station BQMA ²	Emplacement des stations
Bassin de la rivière Saint-François		
1	03020243	SAINT-FRANÇOIS, à 3 km en aval du pont-route 20 (en amont de l'Île Rocheleau)
2	03020031	SAINT-FRANÇOIS, au pont-route 132 à Pierreville
Bassin de la rivière Nicolet		
3	03010036	NICOLET SUD-OUEST, au pont-route à l'est de Saint-Lucien
4	03010009	NICOLET SUD-OUEST, au pont-route 226 à La Visitation
5	03010038	DES PINS, au pont-route à 2,5 km de l'embouchure à l'est de Saint-Albert
6	03010007	NICOLET, au pont à Saint-Albert
7	03010008	NICOLET, au pont-route 226 à Sainte-Monique
Bassin de la rivière Bécancour		
8	02400006	BÉCANCOUR, au pont-route à la sortie du lac William
9	02400009	BÉCANCOUR, au pont-route 116 à Lyster
10	02400004	BÉCANCOUR, au pont-route 132 à Bécancour

¹ Numéro de la station sur la carte 2.1

² Numéro de la station dans la Banque de données sur la qualité du milieu aquatique (Ministère de l'Environnement, Direction du suivi de l'état de l'environnement)

La qualité de l'eau d'une rivière est directement liée aux activités qui ont lieu dans son bassin hydrographique. Le tableau 2.4 présente les pressions de pollution les plus significatives pour les principaux bassins de la région.

Tableau 2.4 Synthèse des données de pression de pollution par bassin hydrographique

Bassin	Superficie du bassin versant à son embouchure (km ²)	Superficie cultivée ¹ (%)	Cheptel ¹ (u.a./ha cultivé)	Industries	Population totale ¹ (nb)	Population desservie par ³ :	
				avec rejets au cours d'eau (nb) ²		un réseau d'égouts (%)	une station d'épuration (%)
Saint-François	10 230	12,8	1,2	130	320 380	77,1	76,4
Nicolet	3 398	31,6	1,0	31	91 321	61,0	60,2
Bécancour	2 616	27,9	1,2	N/D	66 298	68,2	67,7

1. Source : Dernier recensement quinquennal disponible de Statistique Canada (1996).

2. Industries raccordées à un réseau d'égouts et celles dont les effluents sont rejetés directement au cours d'eau.

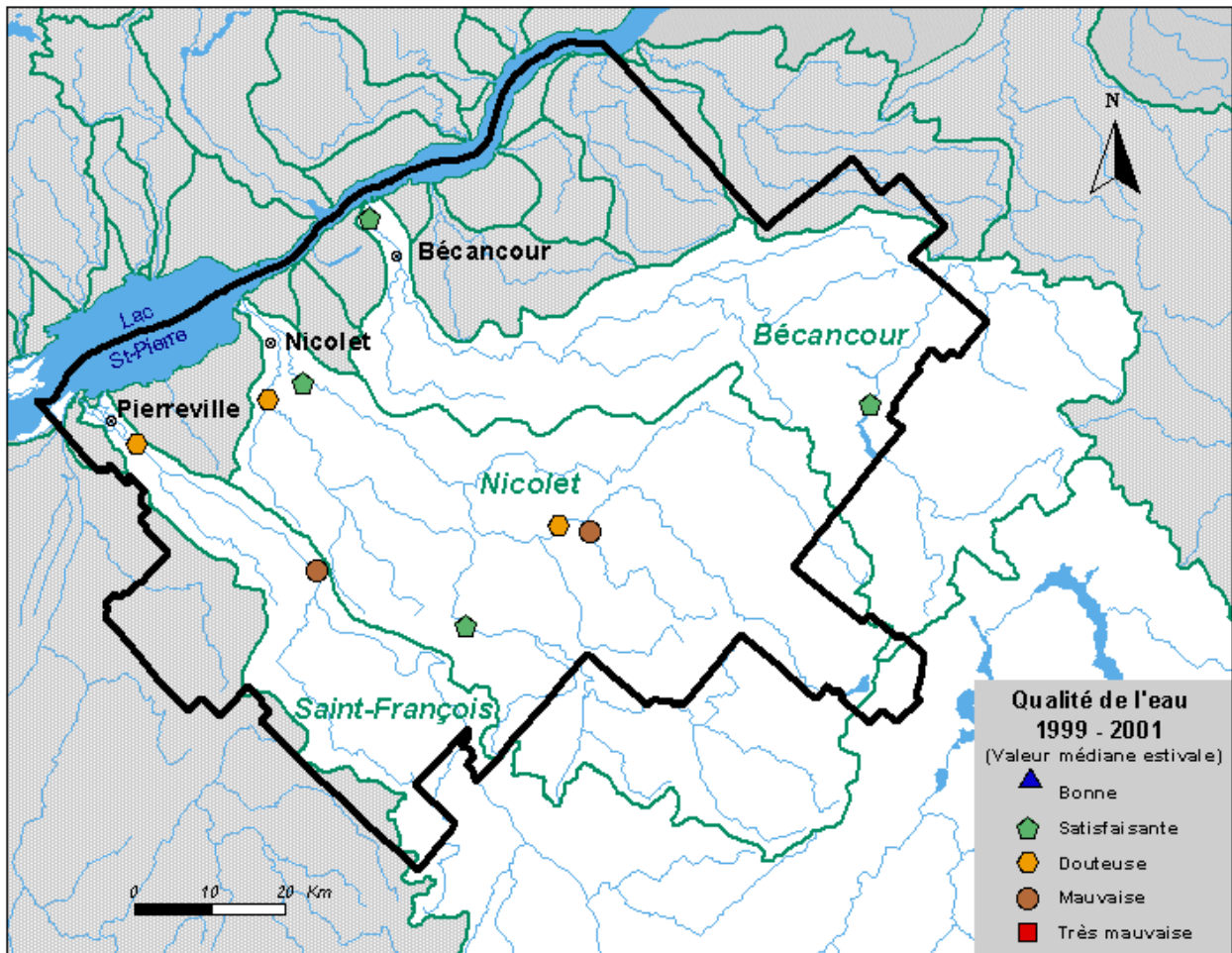
3. Source : Ministère des Affaires municipales et de la Métropole, Service du suivi de l'exploitation, décembre 1998.

u.a. : unités animales. Le cheptel est rapporté en unités animales, c'est-à-dire l'équivalent d'un poids de 500 kg. À titre d'exemple, une unité animale équivaut à une vache ou 4 truies ou 125 poules, etc.

ha : hectare

N/D : non disponible.

La carte 2.2 illustre la qualité de l'eau mesurée au cours des étés 1999 à 2001 aux stations d'échantillonnage du ministère de l'Environnement situées dans la région du Centre du Québec. Les résultats ont été obtenus à partir de l'indice bactériologique et physico-chimique de l'eau (IQBP) qui intègre les sept indicateurs suivants : azote ammoniacal, chlorophylle a, coliformes fécaux, matières en suspension, nitrites et nitrates, phosphore total et turbidité. Ils révèlent que la qualité générale de l'eau des cours d'eau en été est satisfaisante aux deux stations de la rivière Bécancour, à l'embouchure de la rivière Nicolet (station 7) et à la station amont de la rivière Nicolet Sud-Ouest (station 3), alors qu'elle est douteuse ou mauvaise aux deux stations de la rivière Saint-François, près de l'embouchure de la Nicolet Sud-Ouest et aux deux stations amont (5 et 6) de la rivière Nicolet.



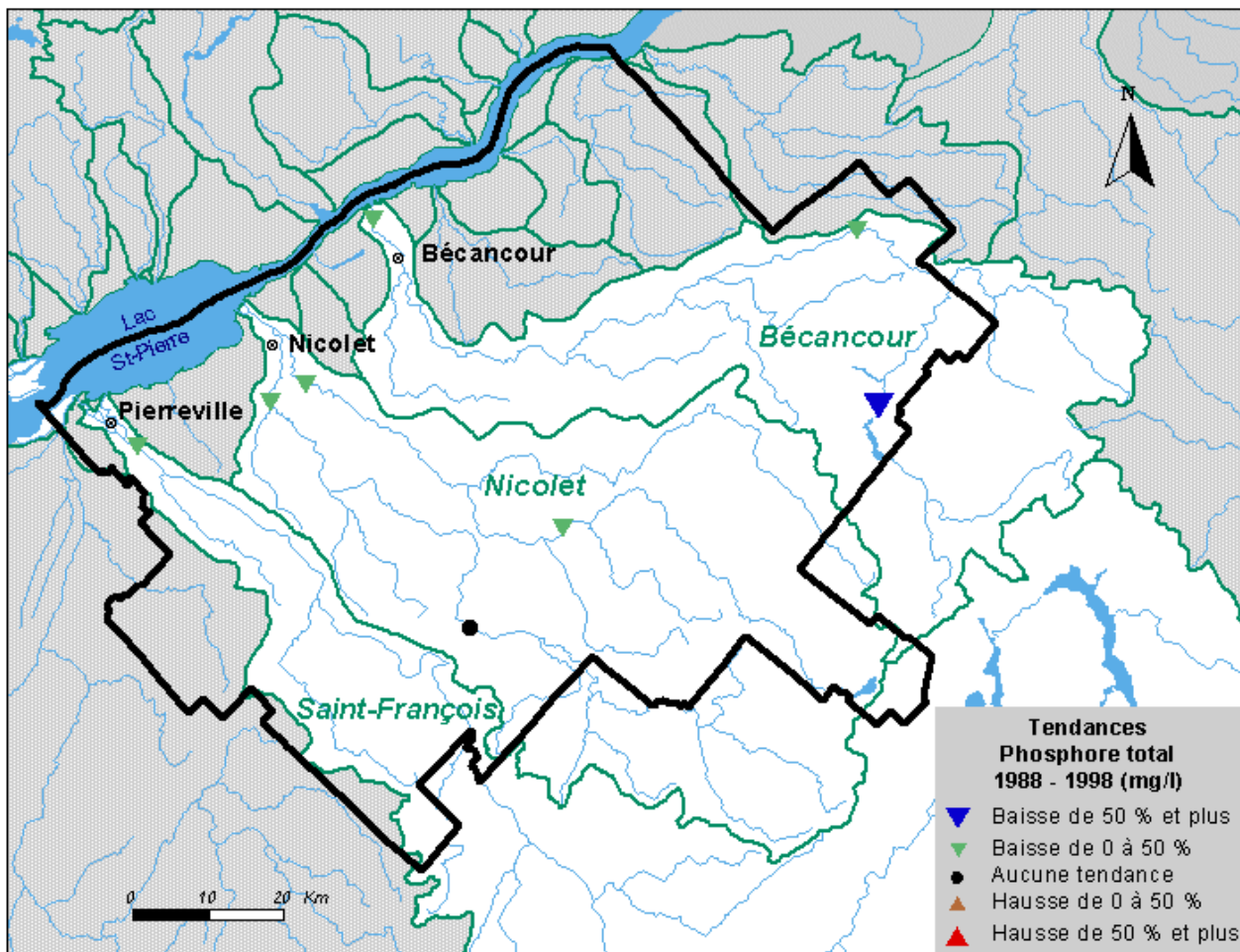
Carte 2.2 Qualité de l'eau des rivières de la région du Centre-du-Québec en période estivale

L'examen des médianes (valeur sous laquelle se trouvent la moitié des mesures effectuées) estivales enregistrées au cours de la même période pour quatre des sept descripteurs qui composent l'IQBP, soit le phosphore total, les matières en suspension, les nitrates-nitrites et les coliformes fécaux, montre que la qualité de l'eau mesurée avec ces descripteurs est dans l'ensemble bonne ou satisfaisante aux deux stations des rivières Bécancour (8 et 10) et Saint-François (1 et 2) et aux stations 3, 6 et 7 de la rivière Nicolet. La qualité de l'eau à l'embouchure de la rivière Nicolet Sud-Ouest (station 4) et à la rivière des Pins (station 5) est par contre satisfaisante ou douteuse selon le paramètre considéré.

La qualité bonne ou satisfaisante qui caractérise les rivières Bécancour et Saint-François durant la période estivale est attribuable à un territoire agricole peu important, aux faibles densités d'élevage et aux interventions d'assainissement urbain et industriel effectuées au cours des 20 dernières années. En amont de la station 4 sur la Nicolet Sud-Ouest, la qualité inférieure de l'eau s'explique par une sensibilité particulière des sols agricoles à l'érosion, et dans le bassin de la rivière des Pins (station 5), par une agriculture plus intensive.

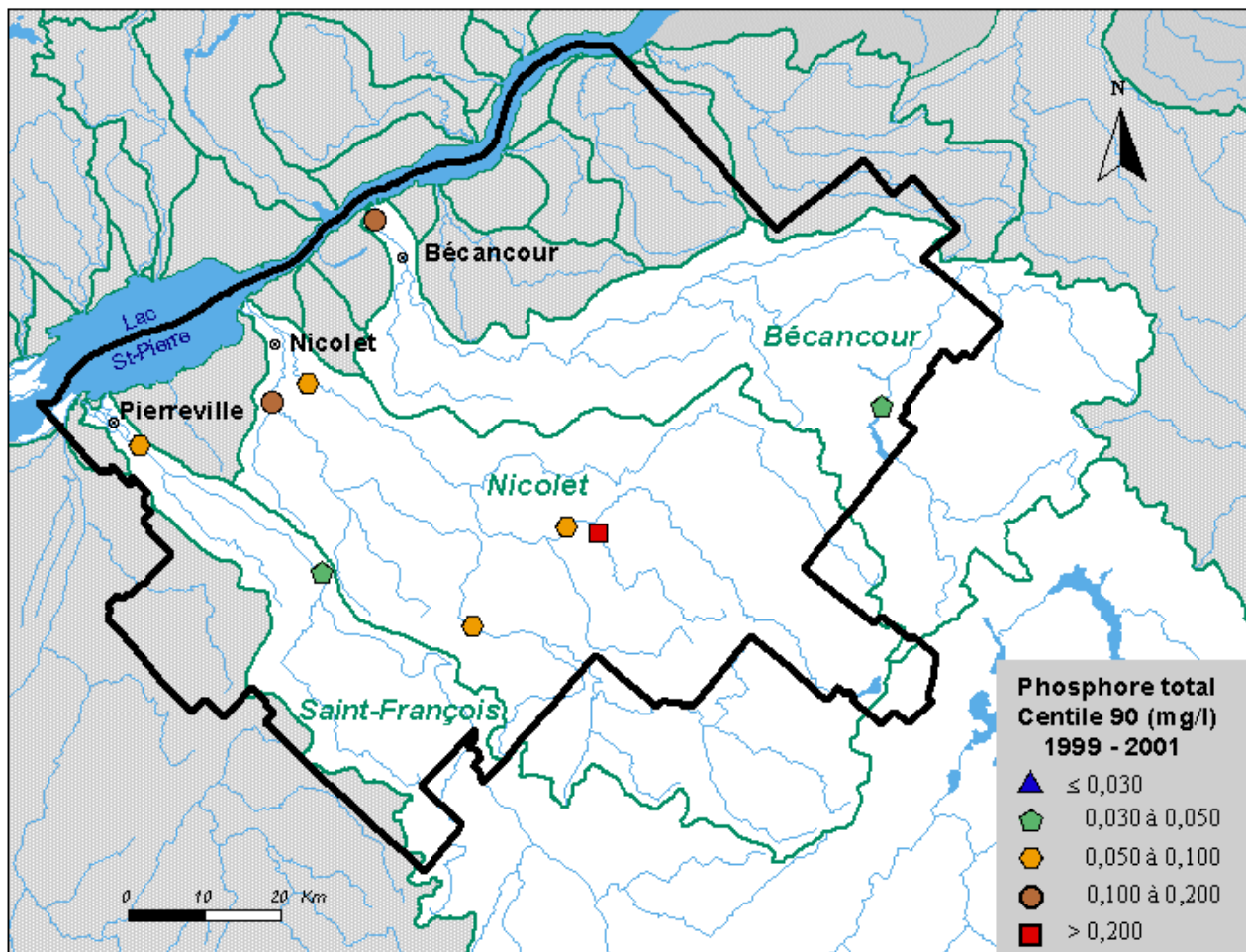
Les données estivales correspondent à la période de l'année où les performances des stations d'épuration sont optimales et les apports diffus, moins importants. En effet, les sources de pollution diffuse d'origine agricole se manifestent au gré des précipitations qui engendrent les phénomènes de ruissellement de surface et d'érosion hydrique. Le temps habituellement plus chaud et plus sec de l'été, associé à la présence d'un couvert de végétation plus dense en raison de la croissance active des plantes, fait en sorte que les apports diffus diminuent à cette période de l'année.

Les concentrations médianes estivales de phosphore total enregistrées au cours des étés 1999 à 2001 aux stations numéros 3 et 7, dans la Nicolet, et 8 et 10, dans la Bécancour, respectent le critère de qualité de l'eau. Elles dépassent le critère de qualité de l'eau aux deux stations situées sur la rivière Saint-François et à la station 6 en amont de la Nicolet. Les rivières des Pins et Nicolet Sud-Ouest à son embouchure présentent les médianes estivales les plus élevées. Les tendances dans l'évolution des concentrations de phosphore entre 1988 et 1998 sont présentées à la carte 2.3, pour les stations où les séries chronologiques le permettent. Les concentrations à la baisse mesurées pour la majorité des stations traduisent l'impact bénéfique des interventions d'assainissement des eaux usées industrielles et municipales et des efforts consacrés à l'amélioration de l'entreposage des fumiers.



Carte 2.3 Tendances détectées dans les concentrations de phosphore total entre 1988 et 1998 dans les cours d'eau de la région du Centre-du-Québec

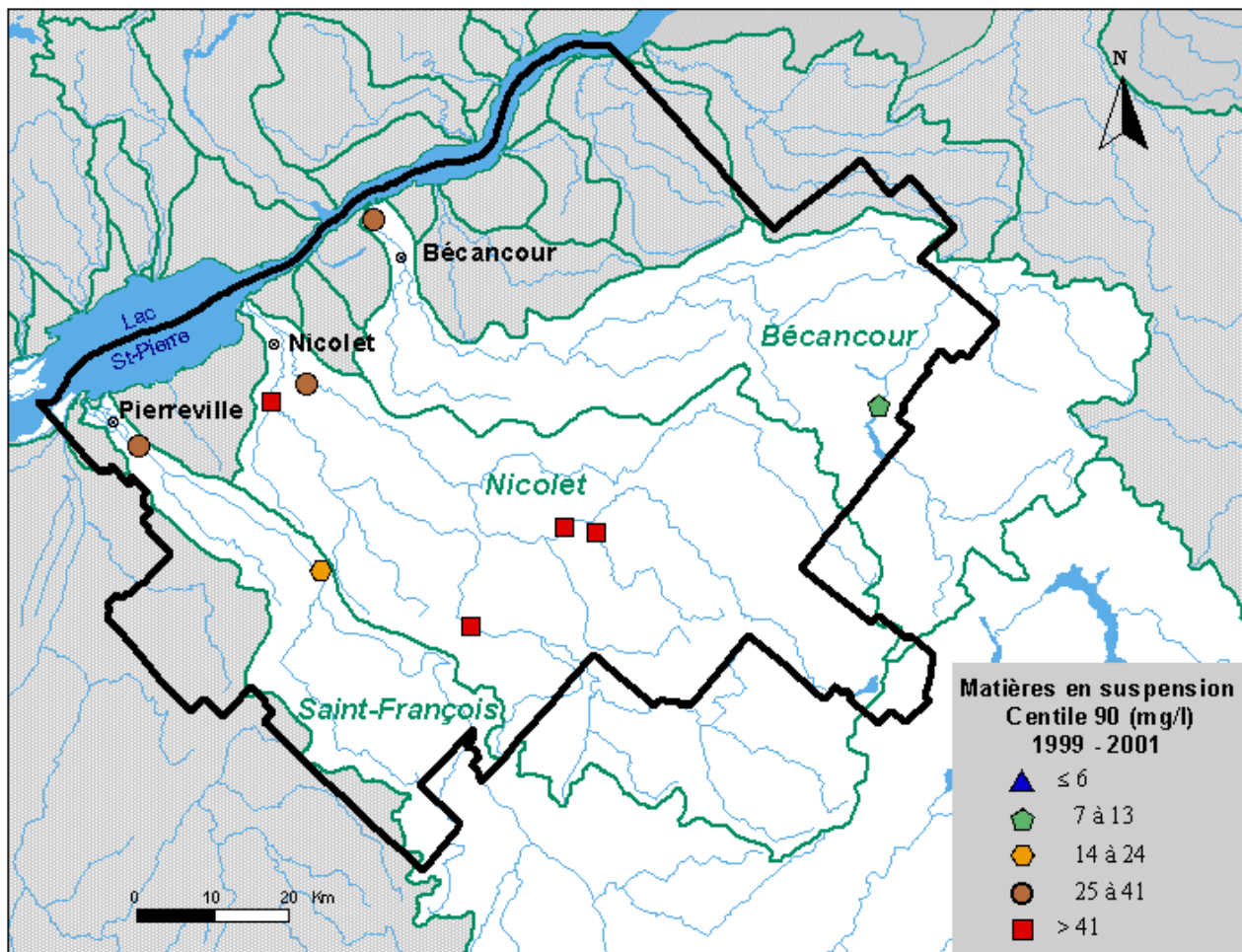
Contrairement à la médiane estivale, le centile 90 (maximum non dépassé sur 90 % des points de mesure), calculé à partir de toutes les mesures de phosphore effectuées pour l'ensemble de la période de 1999 à 2001 (carte 2.4), englobe la période de l'année où la pollution diffuse peut générer les apports de phosphore les plus importants en mettant en évidence les concentrations en phosphore liées aux épisodes de crue importants. Les centiles 90 (quasi-maximums) obtenus à l'embouchure des rivières Bécancour, Saint-François et Nicolet Sud-Ouest mettent en évidence l'impact des activités agricoles. En effet, la partie amont de ces trois bassins présente une meilleure qualité d'eau malgré des densités de population plus grandes. Leur partie aval supporte de plus fortes densités animales et une plus forte proportion du territoire en culture. Les terres du secteur aval de la rivière Nicolet Sud-Ouest sont aussi plus sensibles à l'érosion. Le rejet de l'entreprise agroalimentaire à Notre-Dame-du-Bon-Conseil contribue aux concentrations élevées de phosphore mesurées à la rivière Nicolet Sud-Ouest. L'augmentation des concentrations, dépassant de presque sept fois les critères de qualité pour la rivière des Pins, est attribuable à l'importance du territoire en culture et aux densités animales qui sont près de deux fois plus élevées qu'à l'embouchure du bassin de la rivière Nicolet. L'absence de déphosphatation de l'effluent de la station d'épuration de Victoriaville, entre le 15 novembre et le 15 mai, contribue aux concentrations élevées mesurées dans la rivière Nicolet (stations 6 et 7).



Carte 2.4 Concentrations correspondant au centile 90 de toutes les mesures de phosphore des rivières de la région du Centre-du-Québec

Les concentrations médianes estivales de matières en suspension (MES) sont dans l'ensemble bonnes ou satisfaisantes. Elles montrent que les apports de matières particulaires associées aux phénomènes de ruissellement et d'érosion des sols sont peu importants en période estivale. Corréliées aux mesures de phosphore, elles suggèrent que les concentrations de phosphore mesurées en période d'étiage sont surtout influencées par les apports de sources ponctuelles. Seule la rivière Nicolet Sud-Ouest présente à son embouchure des concentrations médianes de MES dépassant 14 mg/l, qui mettent en évidence la sensibilité des sols à l'érosion, même en période estivale. L'absence de changement significatif dans les concentrations de MES au cours de la période de 1989 à 1998 à l'embouchure des rivières Bécancour, Nicolet et Saint-François, malgré la progression de l'assainissement des eaux usées municipales et de l'entreposage des fumiers, suggère que la contribution de l'érosion des sols pourrait être importante.

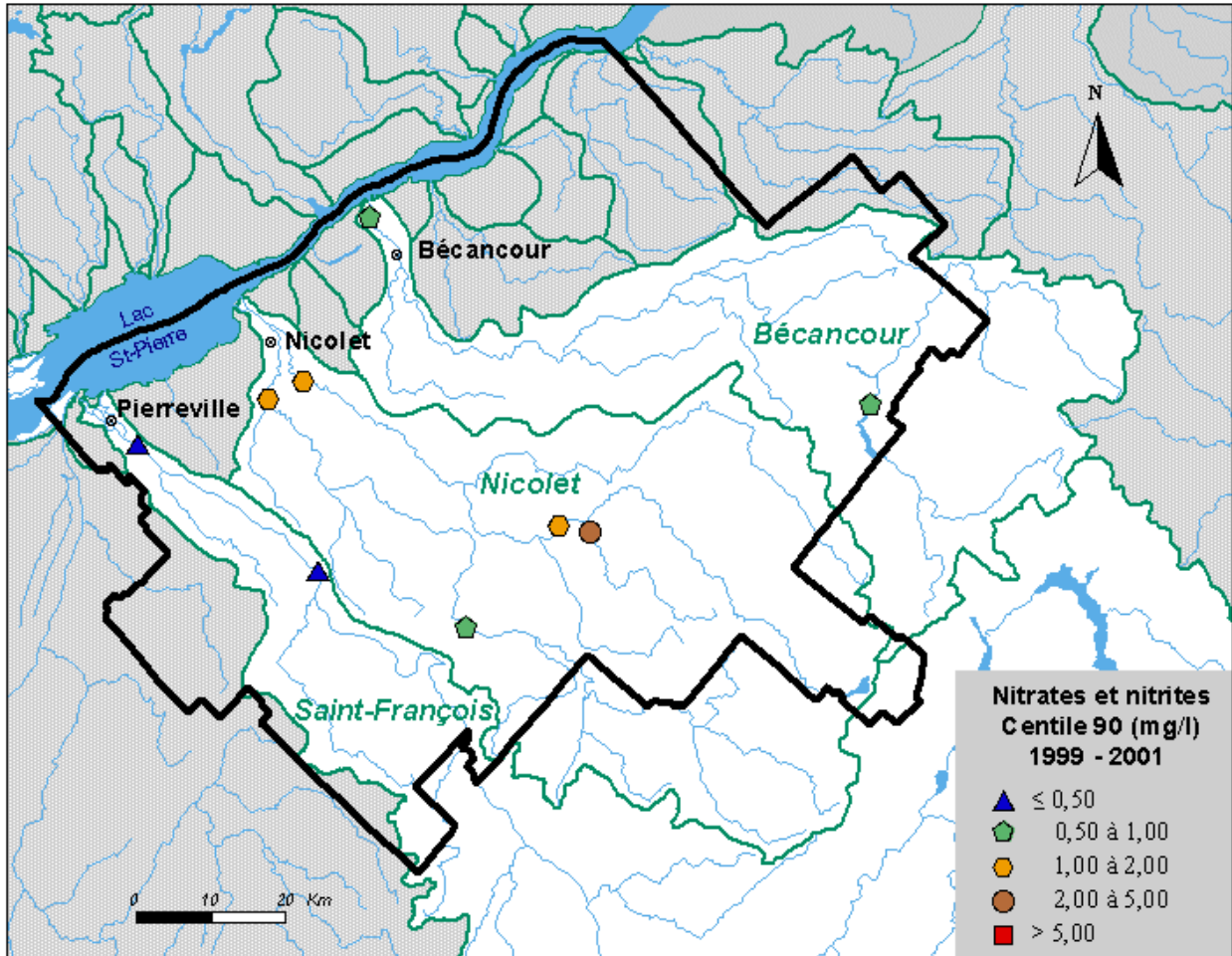
Les valeurs du centile 90 montrent que les concentrations de MES peuvent atteindre des niveaux plus élevés à certains moments de l'année (carte 2.5). Même si ces mesures élevées s'inscrivent dans le cycle de variation naturelle associé au passage des saisons, elles traduisent dans certains cas une plus grande sensibilité des sols à l'érosion, notamment dans les zones agricoles. Les mesures élevées de MES aux cinq stations de la rivière Nicolet et à l'embouchure des rivières Bécancour et Saint-François, couplées aux mesures élevées de phosphore soulignées précédemment, suggèrent que le ruissellement de surface et l'érosion des sols pourraient être à l'origine de ces apports de phosphore. D'autres facteurs, tels que les débordements des réseaux d'égouts de certaines municipalités, notamment Victoriaville, Drummondville et Warwick, et l'exploitation des barrages de Drummondville peuvent aussi contribuer à l'augmentation des concentrations de MES.



Carte 2.5 Concentrations correspondant au centile 90 de toutes les mesures des MES des rivières de la région du Centre-du-Québec

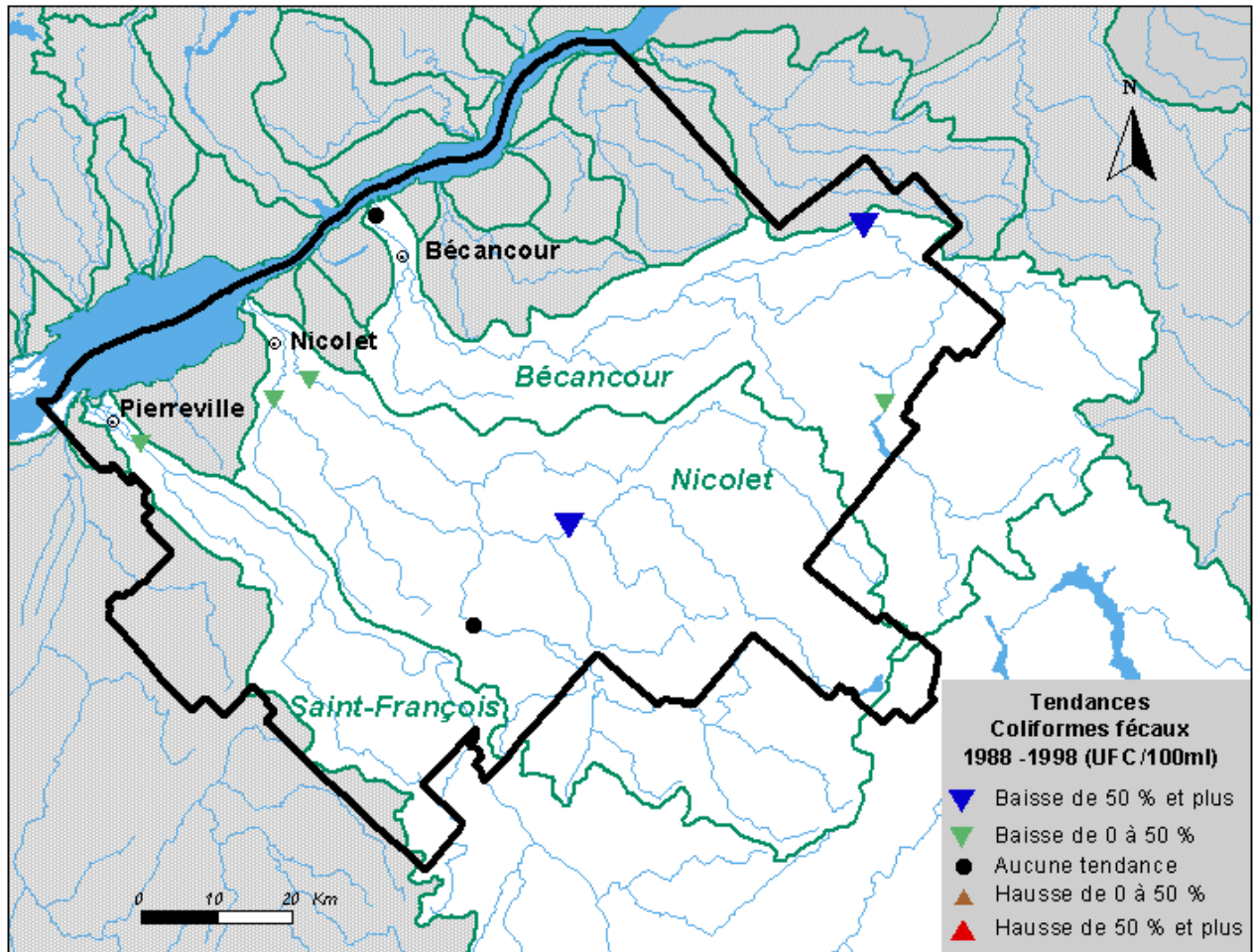
Les concentrations médianes d'azote sous forme de nitrates-nitrites sont toutes à des niveaux « bons » ou « satisfaisants » en période estivale, sauf dans la rivière des Pins (station 5) qui présente une médiane correspondant à une qualité douteuse (1,32 mg/l). Cette forme minérale d'azote, qui est la plus stable dans les milieux aquatiques, est aussi une des formes les plus facilement utilisées par les algues et les macrophytes. Sa présence en faibles concentrations dans les cours d'eau signifie que les apports ne sont pas très importants l'été et qu'il est assimilé par les organismes vivants. Les valeurs élevées de nitrites-nitrates indiquent quant à elles que les concentrations excèdent de beaucoup les besoins des plantes aquatiques. Des hausses significatives des concentrations de nitrites-nitrates ont été observées dans les rivières Nicolet et Saint-François pour la période de 1979 à 1999. L'accroissement de l'usage d'engrais minéraux azotés durant cette période est un des facteurs ayant pu contribuer à cette hausse.

Les mesures correspondant au centile 90 (carte 2.6) montrent que les valeurs de nitrates-nitrites se maintiennent à des niveaux « bons » à « satisfaisants » aux stations de mesure des rivières Bécancour et Saint-François. Pour la rivière Nicolet, l'azote des nitrates-nitrites peut, à certains moments, dépasser à lui seul le niveau repère de 1 mg/l au-dessus duquel les concentrations d'azote total sont considérées élevées. Les mesures les plus élevées sont observées dans la rivière des Pins (2,3 mg/l) dont le bassin versant supporte une agriculture plus intensive. Le rejet de la station d'épuration de Warwick peut également contribuer aux concentrations élevées de nitrites-nitrates dans la rivière des Pins en période estivale.



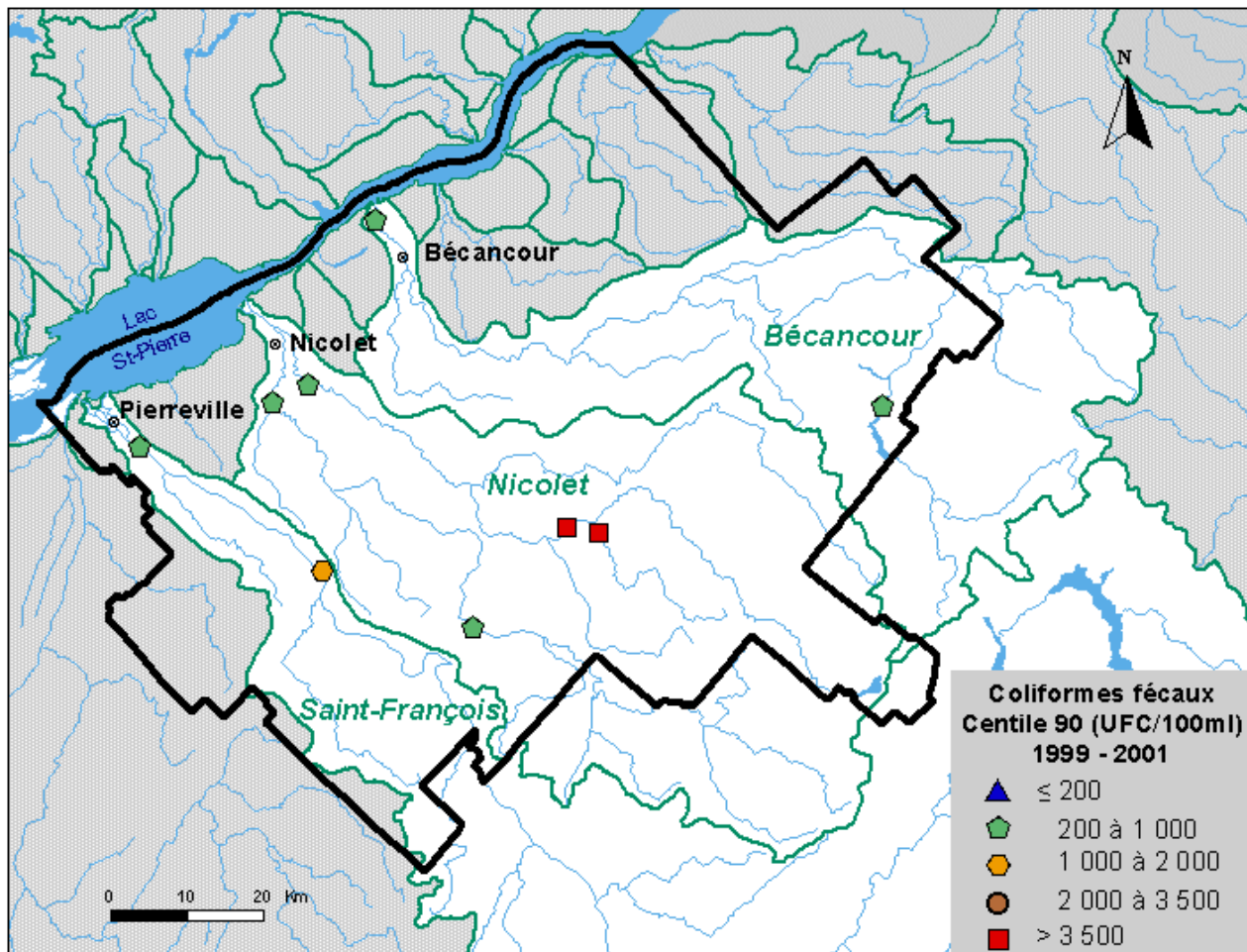
Carte 2.6 Concentrations correspondant au centile 90 de toutes les mesures de nitrates et nitrites des rivières de la région du Centre-du-Québec

En dernier lieu, les concentrations médianes de coliformes fécaux mesurées dans les rivières de la région du Centre-du-Québec en période estivale correspondent à un niveau « bon » ou « satisfaisant ». Ces résultats témoignent des effets positifs de l'assainissement des eaux usées municipales et des efforts consacrés à l'amélioration de l'entreposage des fumiers. Seule la station de la rivière des Pins présente une concentration médiane plus élevée. Les tendances dans l'évolution des concentrations de coliformes fécaux entre 1988 et 1998 sont présentées (carte 2.7) pour les stations où les séries chronologiques le permettent.



Carte 2.7 Tendances détectées dans les concentrations de coliformes fécaux entre 1988 et 1998 dans les cours d'eau de la région du Centre-du-Québec

Les valeurs du centile 90 calculées pour l'ensemble des données colligées au cours des années 1999 à 2001 (carte 2.8) montrent que la qualité bactériologique de l'eau est déficiente à la station amont de la rivière Saint-François (station 1) et aux deux stations amont sur la rivière Nicolet (stations 5 et 6). Les débordements du réseau des municipalités de Drummondville, Victoriaville et Warwick en période de pluie peuvent contribuer à la hausse des concentrations de coliformes fécaux mesurées aux stations 1, 5 et 6. La mauvaise qualité bactériologique de la rivière des Pins à la station 5, combinée aux concentrations élevées de phosphore et de nitrates, suggère que les fumiers des élevages pourraient constituer un apport important de bactéries.



Carte 2.8 Concentrations correspondant au centile 90 de toutes les mesures de coliformes fécaux des rivières de la région du Centre-du-Québec

2.3 Problématique de l'eau liée aux activités de production animale

Le suivi de la qualité des rivières effectué par le ministère de l'Environnement vise à évaluer la qualité générale des cours d'eau à partir de stations de mesure installées sur le cours principal des rivières et, dans certains cas, sur certains de leurs tributaires. Bien que certaines stations permettent d'évaluer l'impact des activités agricoles sur la qualité de certains cours d'eau ou tronçons de rivières, aucune des stations du Réseau-rivières ne permet de mesurer de façon isolée l'impact d'une activité agricole particulière comme la production porcine.

Même si, globalement, le pourcentage de superficie cultivée et la densité animale de la région du Centre-du-Québec ne sont pas les plus élevés de la province, si l'on considère les données correspondant aux bassins versants des rivières présentées au tableau 2.4, plusieurs secteurs de la région sont davantage utilisés à des fins agricoles et pourraient exercer des pressions sur la qualité des cours d'eau. C'est notamment le cas des municipalités avec surplus de fumier dont le territoire est situé dans le bassin versant des rivières Bécancour, Nicolet et Saint-François.

Selon les données physico-chimiques enregistrées durant la période estivale aux stations d'échantillonnage situées dans la région du Centre-du-Québec, les pressions de pollution, y compris celles associées aux activités de production animale, ne semblent pas affecter de façon importante la qualité de l'eau des rivières Bécancour et Saint-François, mais affectent davantage la rivière Nicolet. Les valeurs du centile 90 calculées à partir de l'ensemble des données de la période de 1999 à 2001 mettent par contre en évidence des problèmes plus généralisés. Les rivières Nicolet, Saint-François et Bécancour présentent des mesures élevées pour le phosphore, les MES, les nitrates-nitrites ou les coliformes fécaux qui pourraient être liées à l'intensité des activités d'élevage et de culture exercées dans ce bassin versant où plusieurs municipalités ont été désignées zone d'activités limitées (ZAL).

Les résultats présentés par Gangbazo et Babin (2000) pour la rivière Nicolet Sud-Ouest à la station 3 suggèrent que les sources agricoles représentent environ les deux tiers des apports de phosphore et d'azote mesurés dans cette rivière. Ce pourcentage pourrait être plus élevé aux autres stations de la rivière Nicolet (la rivière des Pins, par exemple) puisque l'agriculture y est plus intensive.

Rivière Nicolet

Dans le secteur des basses-terres du Saint-Laurent, la rivière Nicolet et certains de ses tributaires (rivières Nicolet Sud-Ouest, Saint-Zéphirin, Carmel, des Généreux, etc.) drainent un territoire fortement utilisé par l'industrie agricole. Il en résulte des problèmes variés. Parmi ceux-ci, citons les modifications importantes de bandes riveraines et l'érosion qui en découle ainsi que des apports de phosphore dans les cours d'eau, qui favorisent leur eutrophisation progressive, avec ce que cela engendre de problèmes quant à leur utilisation par les citoyens et quant à la vie aquatique en général. Enfin, il est possible que la présence du barrage à Sainte-Brigitte-des-Saults crée des conditions de ralentissement du courant en amont de celui-ci, qui favorisent la manifestation des phénomènes d'eutrophisation, étant donné les concentrations assez élevées de phosphore que l'on trouve dans ce secteur.

Rivière Bécancour

L'assainissement des eaux usées de la Haute-Bécancour (Thetford-Mines, Black-Lake et Robertsonville) et de Saint-Ferdinand a eu un impact positif majeur sur la qualité bactériologique du lac William et y a diminué beaucoup l'apport en nutriments. Selon l'Association des riverains du lac William, un problème d'eutrophisation y persiste toutefois, ce qui se manifeste, entre autres, par des *blooms* d'algues très incommodants pour les usagers. Cette situation est due au fait que la capacité de support du lac est depuis longtemps dépassée. En effet, même si l'assainissement des eaux usées de la Haute-Bécancour donne les rendements attendus, la charge de phosphore rejeté dans la rivière en amont du lac est encore trop élevée, dû notamment aux débordements du réseau d'égout de la municipalité de Black Lake (région de la Chaudière-Appalaches). L'assainissement des eaux usées ralentit donc l'eutrophisation du lac, mais n'est pas suffisant pour l'arrêter. De plus, le réseau collecteur d'une bonne partie du territoire de ces municipalités est vieux et unitaire; il en résulte une fréquence beaucoup trop élevée des débordements d'eaux usées rejetées directement à la rivière.

2.4 Qualité de l'eau souterraine

Généralités

Dans le Centre-du-Québec, près de 43 % de la population, soit environ 92 000 personnes, est alimentée par eau souterraine, dont près de 58 % par des puits individuels.

Environ 9 000 puits sont répertoriés dans le système d'informations hydrogéologiques du ministère de l'Environnement. Quelques milliers de puits de surface n'y sont pas enregistrés, n'ayant pas été réalisés par forage. On estime à environ 13 000 le nombre total de puits dispersés dans la région.

Cette dernière compte trois puits de captage (ou résurgences captées) d'eau de source exploitée à des fins commerciales, situés dans les MRC Arthabaska, Bécancour et Nicolet-Yamaska. On y trouve quatre usines d'embouteillage, dont deux dans la MRC Drummond, une dans la MRC Nicolet-Yamaska et une dans la MRC Arthabaska.

Problèmes de contamination

Certaines activités industrielles et commerciales (exemple : stations-service) ont affecté localement la qualité de l'eau souterraine, notamment sur des terrains industriels et des terrains publics. Ces cas de contamination sont traités selon les exigences de la Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés.

Une importante étude sur la qualité de l'eau potable se déroule, depuis le printemps 2002, dans quelque 159 municipalités des régions où l'on trouve les plus importants surplus de fumier. Il s'agit des bassins versants des rivières Chaudière, Etchemin et Boyer, dans Chaudière-Appalaches, Bayonne et L'Assomption, dans Lanaudière, Yamaska, dans la Montérégie et l'Estrie, et Nicolet, dans le Centre-du-Québec.

Cette étude, menée conjointement par le ministère de l'Environnement, le ministère de la Santé et des Services sociaux, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et l'Institut national de santé publique du Québec, a pour but de mieux documenter les risques pour l'environnement et pour la santé potentiellement associés aux productions animales intensives. Les paramètres visés sont les nitrates-nitrites, les bactéries *Escherichia Coli* (*E. coli*) et entérocoques ainsi que les virus de type coliphage. Les résultats de cette étude seront rendus publics au printemps 2003.

2.5 Références des publications les plus récentes

BEAUMIER, M., F. KIROUAC et M. LEDUC, 1994. *BADGEQ en totalité sur support digital*, Québec, Ministère des Ressources naturelles.

BERRYMAN, D., S. PRIMEAU, Y. RICHARD et J. ST-ONGE, 1996. *Le bassin versant de la rivière Saint-François : état de l'écosystème aquatique et contamination par les substances toxiques, rapport synthèse*, Québec, Ministère de l'Environnement et de la Faune, Direction des écosystèmes aquatiques, rapport EA-5, Envirodoq EN960256, 47 p.

BÉRUBÉ, P., 1991. *Qualité des eaux du bassin de la rivière Bécancour, 1979 à 1989*, Québec, Ministère de l'Environnement, Direction de la qualité des cours d'eau, rapport QEN/QE/73/1, Envirodoq EN910401, 107 p., 14 annexes.

GANGBAZO, G. et F. BABIN, 2000. *Pollution de l'eau des rivières dans les bassins versants agricoles*. Vecteur environnement. 33(4) : 47-57.

MCCORMACK, R., 1985. *Carte de vulnérabilité des eaux souterraines à la pollution, rive sud de Québec et bassin versant de la rivières Yamaska*, Québec, Ministère de l'Environnement.

MCCORMACK, R., 1985. *Carte de vulnérabilité des eaux souterraines à la pollution, rive sud de Québec et bassins versants des rivières Nicolet et Bécancour*, Québec, Ministère de l'Environnement.

MCCORMACK, R., 1984. *Étude hydrogéologique d'une partie de la rive sud du Saint-Laurent, cartes H.G. -16-1 à H.G. -16-9*, Québec, Ministère de l'Environnement.

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE, 1995. *Guide sur les périmètres de protection autour des ouvrages de captage d'eau souterraine*, Québec, Les Publications du Québec.

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, 1984. *Directive n° 001 – Captage et distribution de l'eau*, Québec.

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE, 1995. *Qualité des eaux de la rivière Nicolet, 1979-1994*, Québec, brochure d'information, 8 p.

PARÉ, D., 1981. *Programme de connaissances intégrées, étude hydrogéologique du bassin versant de la Bécancour, cartes 0-80 à 0-85, rapport E.H.- 1*, Québec, Ministère de l'Environnement.

PARÉ, D., 1981. *Programme de connaissances intégrées, étude hydrogéologique du bassin versant de la Nicolet, cartes 0-74 à 0-79, rapport E.G.- 1*, Québec, Ministère de l'Environnement.

PARÉ, D., 1978. *Programme de connaissances intégrées, étude hydrogéologique du bassin versant de la Yamaska, cartes 0-44 et 0-45, rapport E.B.- 3*, Québec, Ministère des Richesses naturelles.

PRIMEAU, S., 1992. *Qualité des eaux du bassin de la rivière Saint-François, 1976 à 1991*, Québec, Ministère de l'Environnement, Direction de la qualité des cours d'eau, rapport QEN/QE-80/1, Envirodoq EN920515, 85 p., 6 annexes.

ROBITAILLE, P., 1994. *Qualité des eaux du bassin de la rivière Nicolet, 1979 à 1992*, Québec, Ministère de l'Environnement et de la Faune, Direction des écosystèmes aquatiques, rapport QE-87, Envirodoq EN940249, 74 p., 6 annexes.

SIMARD, G. et R. DES ROSIERS, 1979. *Qualité des eaux souterraines du Québec, rapport H.G.- 13*, Québec, Ministère de l'Environnement, Direction générale des inventaires et de la recherche.

3. Direction régionale du Centre-du-Québec

3.1 Rôle de la Direction régionale

La Direction régionale du Centre-du-Québec a pour mission d'assurer la protection de l'environnement dans une perspective de développement durable. Elle doit répondre aux demandes de la clientèle et s'assurer du respect des lois, des règlements, des politiques et des directives applicables.

Cette mission se décrit par deux fonctions principales, soit l'analyse des projets soumis et le contrôle du respect de la réglementation sur le territoire.

Évolution des effectifs

La Direction régionale du Centre-du-Québec compte présentement 40 employés dont 16 sont affectés au secteur agricole. En 2002, les effectifs permanents dans ce secteur ont doublé.

3.2 Volet « analyse »

Avant de donner son approbation à une demande faite en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), le ministre doit s'assurer que l'émission, le dépôt, le dégagement ou le rejet de polluants dans l'environnement sera conforme à la loi et aux règlements. L'analyse des demandes de certificats d'autorisation pour les projets agricoles consiste à s'assurer de l'acceptabilité des projets en fonction des règlements et des guides en vigueur :

- Le Règlement relatif à l'application de la Loi sur la qualité de l'environnement;
- Le Règlement sur les exploitations agricoles;
- Le Règlement sur le captage des eaux souterraines;
- Le Guide technique de l'entreposage des fumiers;
- Le Guide des bonnes pratiques agroenvironnementales pour la gestion des fumiers des bovins de boucherie.

En matière de gestion des odeurs, le Ministère agit maintenant en appui aux municipalités. Cette responsabilité leur a été transférée en juin 2001.

Dans le cadre de la nouvelle réglementation sur les établissements agricoles, les projets à faible impact environnemental n'ont plus à faire l'objet d'un certificat d'autorisation. Les promoteurs sont plutôt tenus de présenter un avis de projet contenant des attestations de professionnels au regard de la conformité des travaux. La quantité de phosphore (P₂O₅) contenue dans la production annuelle des déjections animales constitue la donnée de base utilisée pour analyser les dossiers. Cette nouvelle approche permet au Ministère de concentrer ses efforts d'analyse sur les projets à plus grand impact environnemental et d'augmenter ses interventions terrains.

Pour le traitement des projets nécessitant la délivrance d'un certificat d'autorisation, une rencontre préalable a lieu entre l'analyste et le promoteur pour informer ce dernier des documents pouvant être requis lors de sa demande : le formulaire de demande de certificat d'autorisation, le dossier agronomique, les plans et les devis de l'installation, le plan agroenvironnemental de fertilisation (PAEF), les grilles de localisation, les différentes ententes et d'autres documents selon le cas. Sur réception de l'ensemble des documents requis, l'analyse de la demande est entreprise. Des demandes d'information supplémentaire peuvent être acheminées au promoteur si la situation le requiert et un certificat d'autorisation est délivré si l'analyse révèle que le projet est acceptable.

Par ailleurs, pour les projets de plus petite envergure, un avis de projet doit être soumis au ministère de l'Environnement au moins 30 jours avant le début des travaux. Cette modification touche les projets d'élevage ayant une production annuelle de phosphore supérieure à 1 600 kg, mais inférieure à 3 200 kg, de même que des augmentations de plus de 5 % de la production annuelle. L'aménagement ou la modification d'un ouvrage de stockage de lisier et de fumier nécessite aussi un avis de projet. En plus d'être signé par le producteur agricole, l'avis de projet est signé par un agronome ou un ingénieur qui confirme la conformité des travaux à la réglementation et qui s'engage également à produire une attestation de conformité dans les 60 jours de la fin des travaux. Pour ces projets, le contrôle préalable est laissé aux professionnels du secteur privé. Enfin, certains projets de très petite taille, dont la production annuelle de phosphore est de moins de 1 600 kg, ne nécessitent aucune démarche auprès du Ministère.

Pour les trois dernières années financières, le tableau 3.1 présente la répartition des différents actes statutaires délivrés pour la production porcine par rapport à l'ensemble des autres productions. Ainsi, la Direction régionale du Centre-du-Québec a délivré 185 actes statutaires reliés à la production porcine comparativement à 774 pour les autres productions.

Tableau 3.1 Actes statutaires délivrés, 1997-2002

TYPES DE DOCUMENT	Grand total	TYPE D'ÉLEVAGE	
		Suidés	Autres ¹
	1999-2002	1999-2002	1999-2002
Certificats d'autorisation	873	153	720
CESSION	43	20	23
MODIFICATION	36	12	24
RÉVOCATION	7	0	7
TOTAL	957	185	774

¹ Certains élevages mixtes peuvent être comptabilisés plus qu'une fois

3.3 Volet « contrôle »

Le mandat principal du personnel affecté aux activités de contrôle est de s'assurer que les lieux d'élevage et d'épandage sont exploités conformément à la réglementation en vigueur. Ces contrôles s'effectuent principalement par l'inspection des lieux d'élevage :

- Lors de plaintes écrites ou verbales;
- Lors de l'évaluation de la conformité des travaux autorisés (inspections de conformité);

- Lors de la réalisation de programmes systématiques de contrôle;
- Lors de survols aériens.

La majorité des inspections effectuées donnent lieu à une vérification complète. Celle-ci porte sur le type et le nombre d'animaux, le mode de gestion des fumiers, la localisation des bâtiments et l'état et l'étanchéité des ouvrages d'entreposage. Une attention particulière est portée aux rejets potentiels d'eau contaminée vers les fossés et les cours d'eau.

Des survols aériens permettent de mieux cibler les exploitations non conformes sur les plans de l'entreposage et de l'épandage. Les cas problématiques identifiés font l'objet d'une inspection systématique dans les jours suivants.

Dans le contexte des différentes réglementations en vigueur, les programmes systématiques de contrôle ont d'abord ciblé la conformité des structures d'entreposage des fumiers et lisiers et des superficies d'épandage requises. Une attention spéciale a aussi été appliquée au respect des ententes d'épandage, à la prise en charge des fumiers par l'organisme accrédité de gestion des fumiers et à la réalisation des PAEF.

Les plaintes écrites ou verbales, qu'elles soient anonymes ou non, conduisent à des inspections dans la mesure où les activités dont elles font l'objet sont encadrées par les lois et règlements du Ministère. Les plaintes à caractère environnemental sont traitées sur réception. Le tableau 3.2 indique que depuis avril 1997, la Direction régionale a traité 142 plaintes liées au milieu agricole. De ce nombre, 37 concernaient l'exploitation porcine.

Tableau 3.2 Répartition des activités de contrôle

		1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	TOTAL
NOMBRE DE PLAINTES	total	14	32	40	25	31	142
	porc	5	8	5	10	9	37
NOMBRE D'INSPECTIONS	total	26	38	192	164	285	705
	porc	10	15	50	52	95	222
NOMBRE D'AVIS D'INFRACTION	total	7	14	35	14	7	77
	porc	0	3	5	2	1	11

L'année financière débute le 1^{er} avril.

De plus, le tableau 3.2 indique que depuis avril 1997, la Direction régionale du Centre-du-Québec a réalisé 705 inspections d'exploitations agricoles, dont 222 touchaient des porcheries.

Depuis avril 1997, 77 avis d'infraction ont été délivrés à des exploitants agricoles, dont 11 concernaient des établissements porcins.

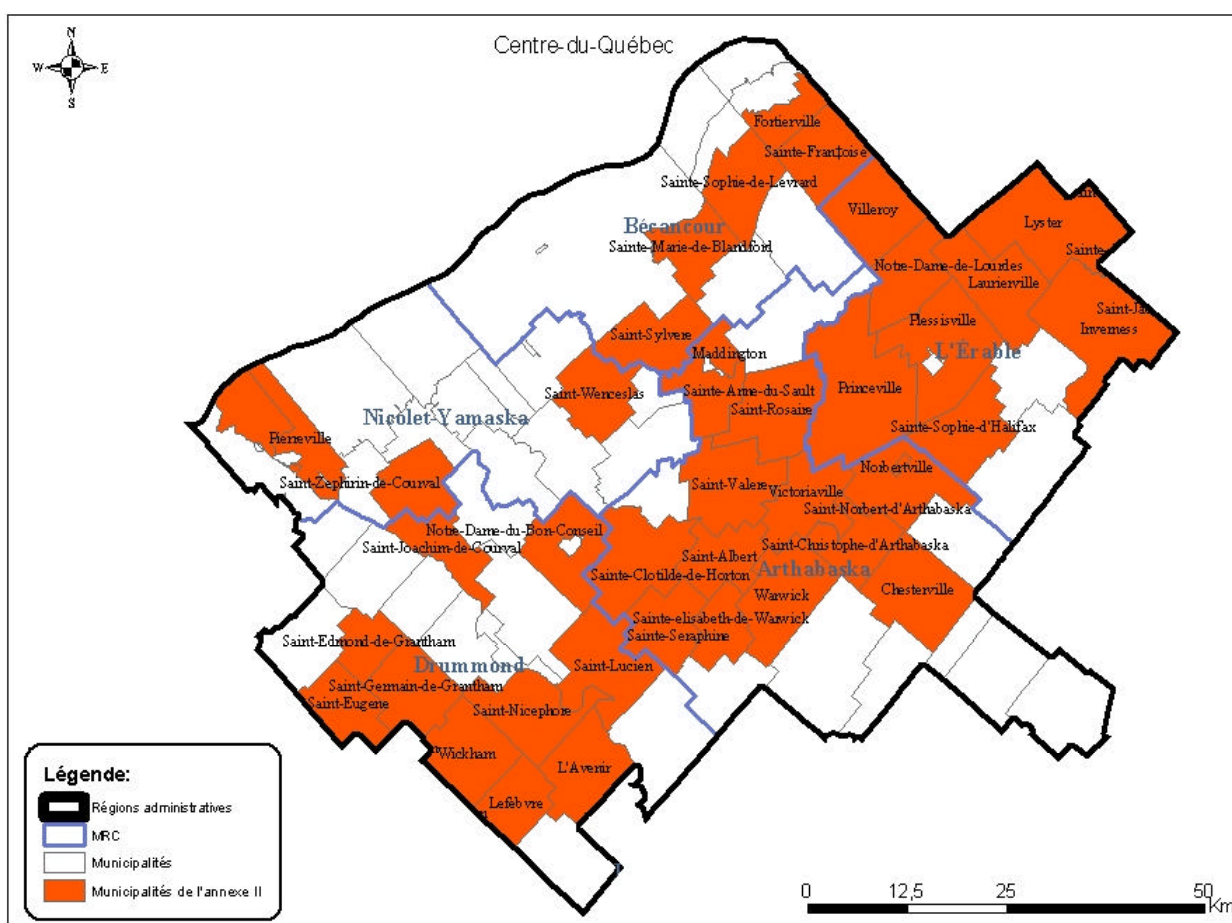
Des contrôles sont toujours réalisés lorsqu'il y a des plaintes liées à l'épandage des fumiers et lisiers. Ils portent notamment sur les périodes d'épandage, les distances séparatrices des cours d'eau, des lacs et des puits et la détention d'un PAEF. Quant aux plaintes concernant les odeurs, elles relèvent des municipalités depuis le 21 juin 2001.

4. Portrait agricole régional

4.1 Agriculture au Centre-du-Québec

Dans le Centre-du-Québec, l'exploitation agricole est dominée par l'élevage de bovins laitiers, de bovins de boucherie, de porcs et de volailles.

Sur les 84 municipalités qui composent le Centre-du-Québec, 41 sont actuellement identifiées zones d'activités limitées (ZAL). Ces dernières désignent des municipalités qui ne possèdent pas les superficies nécessaires pour valoriser l'ensemble des déjections animales produites sur leur territoire, en fonction des dépôts maximums de phosphore mentionnés au Règlement sur les exploitations agricoles (REA).



Source: Ministère de l'Environnement, Direction des politiques du secteur agricole, Service de l'assainissement agricole et des activités de compostage.

Réalisation: 15 juin 2002

Figure 4.1 Zones d'activités limitées selon le REA

Au 15 juin 2002, la superficie des ZAL représentait 50 % de la superficie totale cultivée. Au fil des années, les projets d'expansion de cheptels et d'établissement de nouvelles exploitations animales dans les ZAL ont été soumis à des exigences supplémentaires, notamment la propriété des superficies d'épandage pour les exploitations sur fumier liquide. L'entrée en vigueur du REA en juin 2002 est venue resserrer les exigences pour une période de 18 à 24 mois.

4.2 Élevage porcin

Le tableau 4.1 montre que depuis les trois dernières années, le nombre d'unités animales de suidés autorisées a presque triplé.

Tableau 4.1 Augmentation d'unités animales autorisées par certificat d'autorisation entre 1999 et 2002

Année du 1 ^{er} avril au 31 mars	1999-2000	2000-2001	2001-2002
Suidés	3 815	5 574	10 819
Autres types d'élevages	6 345	8 293	8 839
Total des élevages	10 160	13 867	19 658
Suidés par rapport au total	37,5 %	40,2 %	55,0 %

4.3 Préoccupations des citoyens

Dans le Centre-du-Québec, la population a manifesté à quelques reprises son opposition à l'implantation de nouvelles porcheries en invoquant la protection de sa qualité de vie, la prévention de la pollution des eaux et la protection de la nappe phréatique. Certains projets ont notamment fait l'objet de contestations organisées.

La production porcine étant répartie sur l'ensemble du territoire de la région, il n'y a pas de zone spécifique où se concentrerait une problématique importante d'odeurs.

Au cours de 2001-2002, l'annonce de deux nouveaux projets d'exploitations porcines de 599 unités animales chacun, dans la Ville de Bécancour, a créé une vive opposition au sein de la population locale. La construction sur un des deux sites a été entreprise à l'été 2002 tandis qu'au deuxième, les travaux devraient débuter au printemps 2003.

De même, un projet d'exploitation porcine à Sainte-Monique a déjà fait l'objet de contestations de la part de plusieurs citoyens et de responsables municipaux, et ce, avant même qu'une demande d'autorisation n'ait été déposée à la Direction régionale.

5. Les particularités régionales

5.1 Mécanismes d'échanges et de collaboration

La Direction régionale entretient des liens d'échange et de collaboration avec le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) ainsi qu'avec la fédération régionale de l'Union des producteurs agricoles (UPA) afin d'harmoniser les actions et d'optimiser les efforts respectifs.

Plus particulièrement, la Direction régionale participe aux discussions du Comité multipartite agriculture et environnement du Centre-du-Québec. Ce comité est un lieu de concertation et d'action orienté vers la promotion et le développement d'une agriculture et d'une agroforesterie durables conciliant l'environnement, l'économie et la cohabitation. Les autres intervenants de ce comité sont la Direction régionale du MAPAQ, la fédération de l'UPA du Centre-du-Québec, la fédération de l'UPA de Lotbinière-Mégantic, le Conseil régional en environnement du Centre-du-Québec, la Régie régionale de la Santé et des Services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec, l'Agence forestière des Bois-Francs et la Table des préfets de la région Centre-du-Québec.

La Direction régionale du Centre-du-Québec collabore également avec cinq clubs agroenvironnementaux qui effectuent, dans le contexte du REA, la préparation et le suivi des PAEF, les suivis de projets, de même que les bilans de phosphore.

5.2 Projets agroenvironnementaux

Deux projets de vitrine technologique pour le traitement des fumiers utilisant la technologie Purin-Pur ont été autorisés dans la région du Centre-du-Québec en 1999. Le procédé Purin-Pur autorisé consiste en une séparation des solides par centrifugation suivi d'une séparation de l'eau par une ultrafiltration et par deux étapes d'osmose inverse. Ce procédé permet de récupérer l'eau, soit 71 % du volume initial de lisier, pour sa réutilisation à la ferme et de concentrer les matières fertilisantes pour en faciliter la gestion.

5.3 Comité de bassin

Il existe, dans le Centre-du-Québec, trois comités provisoires de bassins versants, soit pour les rivières Bécancour, Nicolet et Saint-François. On compte dans chacun des représentants du secteur agricole.

Conclusion

Depuis 1999, on constate dans la région du Centre-du-Québec, une forte croissance de la production porcine, le nombre d'unités animales de suidés autorisé est passé de 3 800 en 1999 à 10 800 en 2002.

L'impact des porcheries sur la qualité de vie des citoyens et sur la qualité de l'eau potable figure parmi les principales préoccupations des opposants aux nouveaux projets d'exploitation et d'agrandissement.

Les rivières Nicolet, Saint-François et Bécancour présentent des teneurs élevées de phosphore, de MES, de nitrates-nitrites ou de coliformes fécaux. Quant à la rivière Nicolet Sud-Ouest, les études tendent à démontrer que les activités agricoles sont responsables d'environ les deux tiers des apports de phosphore et d'azote.

La mise en place des comités de gestion des bassins versants des rivières Nicolet, Bécancour et Saint-François, dans le contexte de la Politique nationale de l'eau, permettra d'élargir la concertation à l'ensemble des intervenants, de favoriser l'acquisition de connaissances et de cibler les actions pour l'amélioration de la qualité de l'eau de la région du Centre-du-Québec.